



*Instructions : ce formulaire est à remplir et à retourner dûment daté et signé au **bureau du Conseil général**. Il est précisé que tant que le formulaire n'a pas été transmis par le bureau, son dépôt n'est pas validé. Merci.*

Conseil général
Autorités communales

POSTULAT

Article 30 : Postulat

¹ Chaque Conseiller général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.

² La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul Conseiller général (art 31, al 3-4-5).

³ En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.

⁴ Lors de la réponse, seul le premier signataire peut reprendre la parole.

⁵ Lors de la réponse du Conseil municipal un vote consultatif peut être demandé.

Règlement du 17 novembre 2021

Date du dépôt auprès du bureau	13.11.2025
Co-Auteur/e du Postulat	Sacha Martin, PLR, Membre ATCM et PAZ Sari Bruchez PLR, Culture sport & PAZ
Sujet/titre	Postulat pour l'aménagement d'une zone public de baignade dans la gouille de Vernay dès l'été 2026
Description	<p>Cher Conseil communal,</p> <p>A partir de l'été prochain, notre commune qui vise le développement de son activité sur quatre saisons, ne disposera plus de piscines extérieures pour au moins 2 étés sur son territoire en raison des travaux du centre sportif.</p> <p>Afin d'être à la hauteur de ses ambitions de notre commune et des périodes de canicule de plus en plus fréquente, il est impératif de maintenir une offre de baignade extérieure pour nos citoyen(ne)s et les touristes.</p> <p>Cette crainte nous a été confirmée par l'interpellation de nombreux citoyens et associations locales auprès de conseillers généraux, qui ont témoigné de cette incompréhension, renforcée par la présentation du PAZ à la population en date du 11 novembre dernier. Il semble évident qu'il existe une forte attente de la part des habitants pour offrir, dans un avenir proche, une zone étendue dédiée à la baignade et aux activités de plein air autour de la gouille des Vernays pour les familles.</p>



Nous rappelons que lors de l'acceptation du crédit d'engagement d'un montant de 41,7 millions, la commune nous avait garanti le maintien durant les travaux d'un bassin de baignade extérieur.

Par ailleurs, lors des réunions ces dernières années des commissions ATCM, Tourisme et du PAZ, plusieurs échanges ont eu lieu avec le conseil municipal pour discuter du potentiel développement de la gouille des Vernays notamment pour en faire une zone de rencontre, sportive et baignade publique.

En réponse à nos interventions, le sujet a toujours été repoussé sous prétexte d'études en cours (plan de mobilité, plan du tourisme, plan d'affectation PAZ, etc.).

Pour rappel, actuellement la gouille des Vernays est la propriété privée de la société Vaudan SA qui serait prête à céder le parcellaire à la collectivité.

De plus, les pêcheurs et les associations sportives sont partagent également la nécessité de rendre l'accès de cette zone au public.

La commission du PAZ est d'ailleurs inquiète de voir que la vision du conseil communal semble prendre le contre-pied des attentes des citoyens en supprimant une zone sportive à aménager et en la remplaçant par une zone industrielle (artisanale) sur le pourtour de la gouille.

Par ce postulat, nous demandons au conseil communal d'engager, au plus vite, la mise en place d'une zone de baignade d'ici l'été 2026 dans la gouille de Vernays et maintenir des activités aquatiques en extérieur sur Verbier.

Enfin, cette phase « test » permettrait également de donner des lignes directrices pour le futur PAZ dans ce secteur.

Nous espérons que notre postulat sera considéré avec le plus grand sérieux et qu'il permettra d'inspirer une vision plus ambitieuse pour l'avenir de notre commune.

A remplir par le/la signataire :

Martin, Sacha & Bruchez Sari

Nom, Prénom

Autorités communales – Conseil général
Commune de Val de Bagnes, 1934 Le Châble VS

Autorités communales – Conseil général
Commune de Val de Bagnes, 1934 Le Châble VS

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

14.11.2025 Julien Vaudan

date

2 | 6

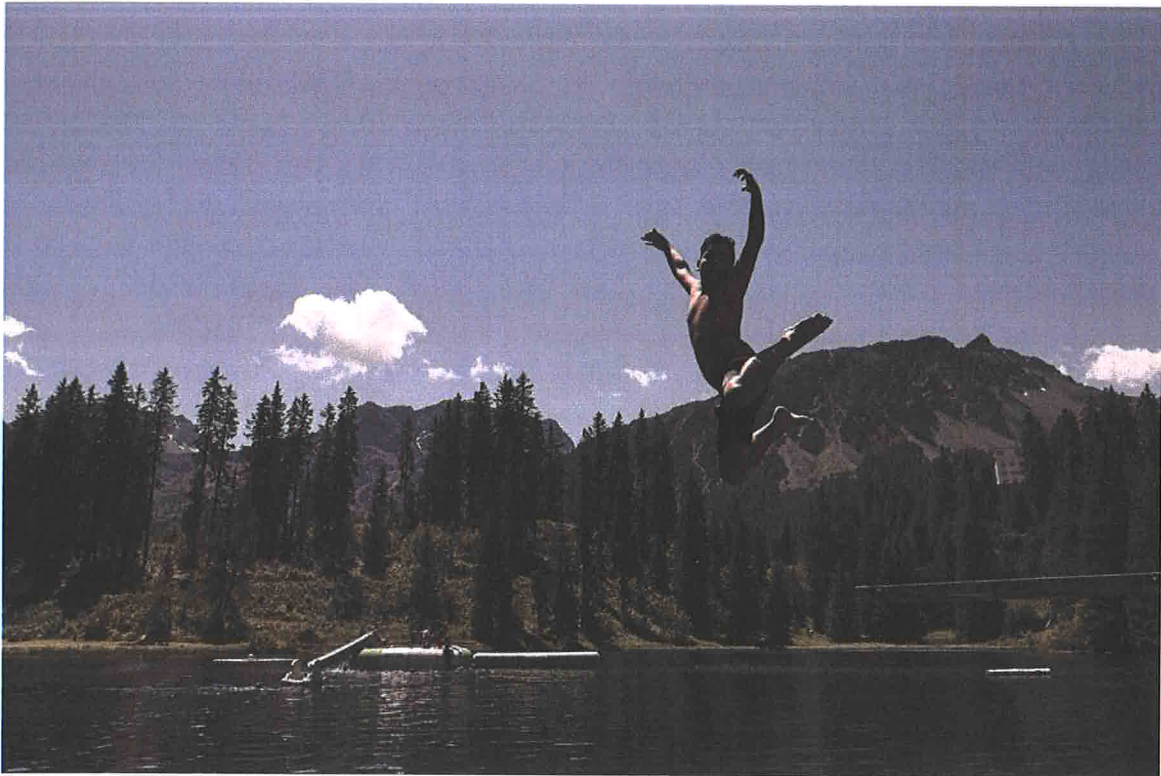
2 | 6



Liste des cosignataires :

NOM	PRÉNOM	SIGNATURE
Melhy	Alexis	
ROSSIER	Jacques	
Besse	Cédric	
Bouvard	Nyriam	
Besson	Felix	
Vaudan	Christophe	
Luisier	Itaric Sabrille	
Oakman	Christine	
Schraner	Matko	

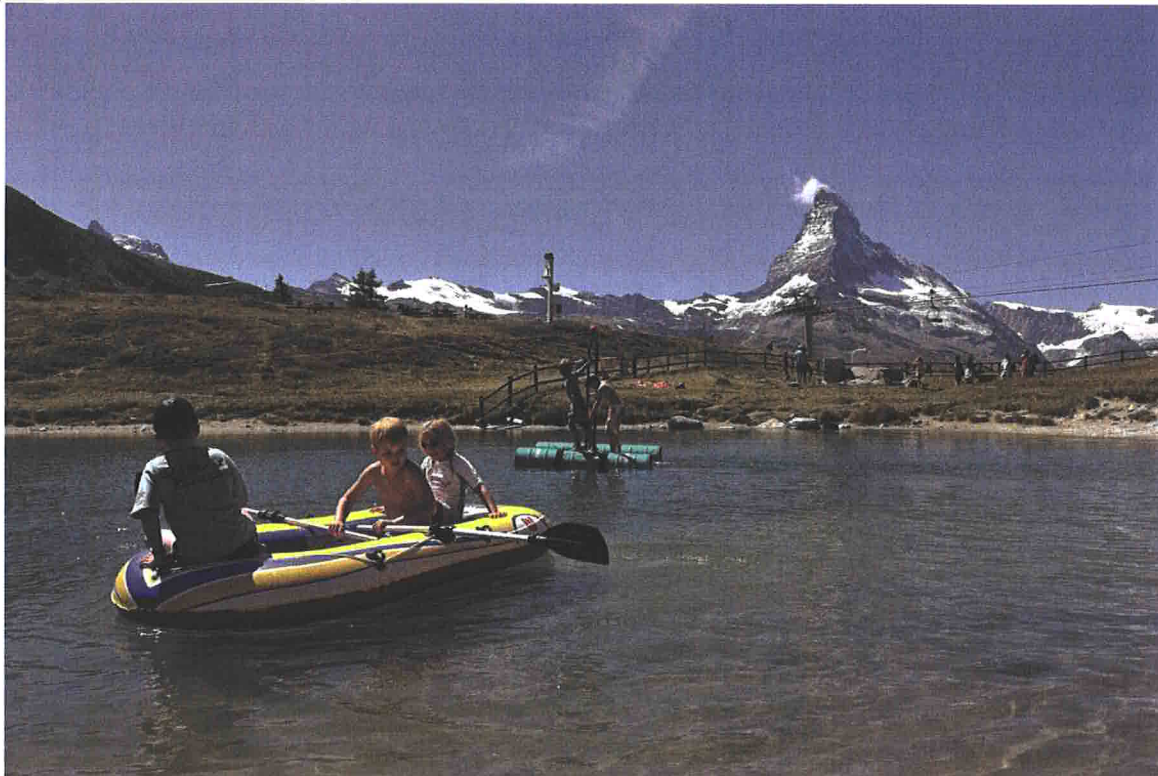
S'il devait y avoir plus de cosignataires
Veuillez utiliser un formulaire supplémentaire. Merci.



Grisons – Gouille d'Arosa



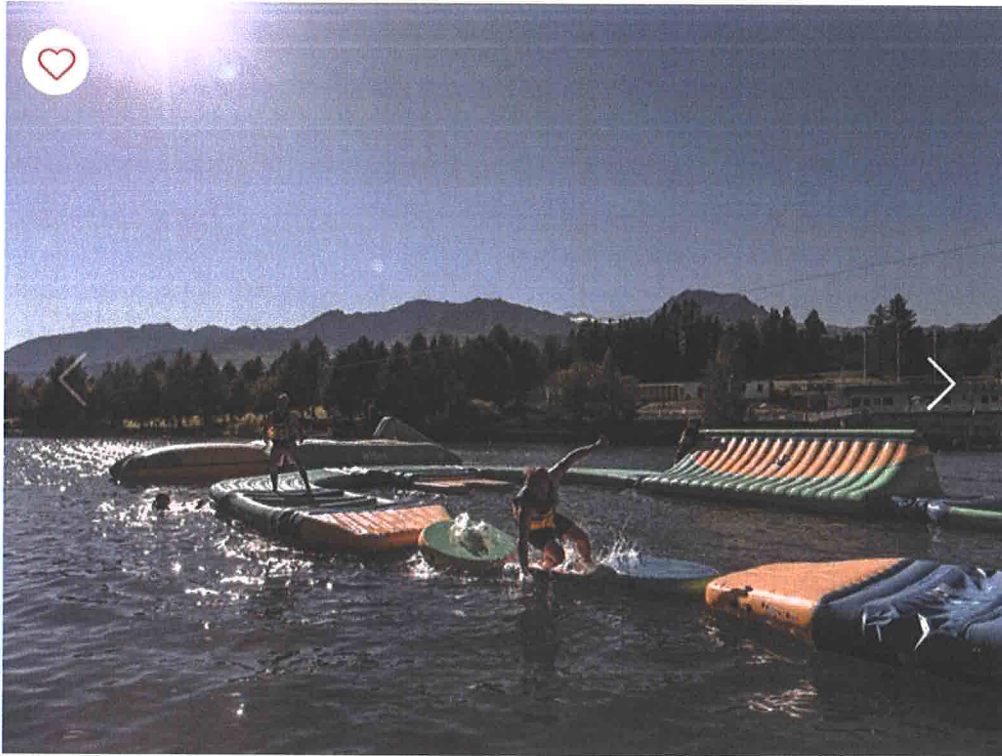
Lido à Heidsee - La piscine extérieure en montagne



Valais – Leisee (Zermatt)



Valais – Les Iles à Sion



Valais – Crans-Montana



Ref : Piscine 100% naturelle à Cublize